

Règlement

LA JEAN-LUC FELIX Dimanche 3 Septembre 2017

La Jean-Luc FELIX est une manifestation cycliste organisée sous l'égide de la FFC
Le règlement FFC s'applique à toutes les épreuves, courses, cyclosporives pour lesquelles le règlement UCI s'applique.

Deux circuits proposés :

Cyclo : 120 km (La Cyclo Jean-Luc FELIX), 60 km (La Petite Cyclo Jean-Luc FELIX)

Rando : 120 km (La Rando Jean-Luc FELIX), 60 km (La Petite Rando Jean-Luc FELIX)

CHOISISSEZ VOTRE FORMULE

- **La cyclosporive** : Sur les parcours de 120 km et 60 km, votre temps et classement avec puces électroniques, vous seront communiqués. Ils seront affichés et publiés. Un transpondeur vous sera remis lors du retrait de votre dossard.
- **La randonnée cycliste** : Sur le parcours de 120 km et 60 km pas de chronométrage.
- Un dossard vous sera remis.

LE PORT DU CASQUE EST OBLIGATOIRE

Respect du code de la route

Les participants doivent impérativement circuler sur le côté droit de la chaussée.
Les commissaires pourront déclasser un concurrent commettant une grave imprudence.
Les participants devront être particulièrement vigilants dans la traversée des villages.

Règlement spécifique à la formule cyclosporive

Parcours de 120 km : Ouvert aux cyclistes de 18 ans et plus

Parcours de 60 km : Ouvert aux cyclistes de 17 ans et plus

Joindre obligatoirement une autorisation parentale pour les mineurs à la date de l'épreuve.

- La fourniture d'un certificat médical d'aptitude à la pratique du cyclisme en compétition datant de moins d'un an pour les personnes non licenciées et licenciées non assurées en compétition
- La photocopie de la licence 2017 pour les licenciés.

Règlement spécifique à la formule Randonnée cycliste

Parcours 120 km Ouvert aux cyclistes de 16 ans et plus

Parcours 60 km : Ouvert aux cyclistes jeunes à partir de 12 ans accompagnés d'un adulte

Joindre obligatoirement une autorisation parentale pour les mineurs à la date de l'épreuve.

Sans certificat médical ou sans photocopie de la licence, le participant sera obligatoirement inscrit sur un **parcours de randonnée**.

La formule cyclosporive comporte deux classements : scratch et par catégorie d'âges.

Catégories :

A Femme 18 - 39	B Femme 40 et +	C Homme 18 - 39	D Homme 40 - 59	E Homme 60 et +	Handi individuel
------------------------------	------------------------------	------------------------------	------------------------------	------------------------------	---------------------

Consignes

Le Directeur de l'épreuve peut prendre toutes mesures nécessaires pour assurer le bon fonctionnement de l'épreuve,

Les cycloportifs devront laisser le passage au premier coup d'avertisseur afin que les véhicules de l'organisation qui le réclament puissent doubler,

Tout cycloportif se doit d'obtempérer aux ordres du Directeur de l'épreuve,

L'engagement

Il est ferme et définitif.

Le tarif comprend le coût de l'engagement - le repas - la fourniture d'un transpondeur de chronométrage prêté par l'organisateur (**à restituer en fin d'épreuve**)

L'engagement se fait :

- **Par courrier** : avant le 31 août 2017,
- **Sur place** : le dimanche 3 septembre 2017 de 7 h 00 à 8 h 30

Sécurité

Des signaleurs seront placés aux carrefours, des motos encadreront les participants.

Une ambulance et une voiture avec un médecin suivront les pelotons.

Une voiture ouvreuse annoncera la course et une voiture balai annoncera la fin de course.

Les concurrents dépassés par le véhicule balai seront déclarés hors course, ne seront plus couverts par l'organisation

Tout abandon doit être signalé à l'organisation.

Assistance médicale

Assurée par la présence de 1 médecin - 2 ambulances - un poste de secourisme au départ et arrivée.

Le corps médical a toute autorité pour stopper un participant s'il le juge nécessaire.

Respect de l'environnement

Jeter dans les containers ou les sacs vos déchets aux points de ravitaillement.

L'Organisateur se réserve le droit de pénaliser ou de disqualifier tout concurrent ne respectant pas le règlement ou la charte de protection de la nature et de son environnement.

Assurance

L'Organisateur souscrit une assurance en responsabilité civile pour l'organisation de cette manifestation.

- L'Organisation ne peut en aucun cas être tenue pour responsable en cas d'accident, de chute, de défaillance consécutive à un mauvais état de santé du pratiquant
- De bris de matériel, de vol ou détérioration de matériel individuel pendant la durée de l'épreuve.

Tout engagement implique la prise de connaissance du présent règlement et l'acceptation expresse et sans réserve des clauses.

[\(Télécharger l'autorisation parentale\)](#)